

AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL

Le rôle du Conseil départemental des Ardennes



L'aménagement foncier est une compétence des Départements, en application de la loi relative au développement des territoires ruraux. Il s'appuie à la fois sur le Code rural et le Code de l'environnement.

L'opération est initiée par le Conseil départemental à la demande de la commune ou du maître d'ouvrage de grands travaux publics (autoroute par exemple).

L'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) permet de regrouper, sous forme d'unités foncières cohérentes ou de grandes parcelles restructurées, des propriétés initialement morcelées et dispersées.

LES OBJECTIFS

Différence avec un remembrement ?

→ Meilleure prise en compte de l'environnement



LES ACTEURS



L'opération est pilotée par la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF), sous la responsabilité du Conseil départemental.

LES ÉTAPES

01

Étape préalable
(2 ans)

Étude
d'aménagement

Mode et périmètre
d'aménagement

Enquête
publique

CD08 renonce ou
ordonne l'opération

02

Étape opérationnelle
(3 ans)

Classement
des parcelles

Consultation des
propriétaires

Nouveau parcellaire
et programme des
travaux connexes

Étude d'impact et
enquête publique

03

Étape finale
(1 an)

Prise de
possession

Transfert de
propriétés

Arrêtés de clôture et
de protection

LES TRAVAUX CONNEXES

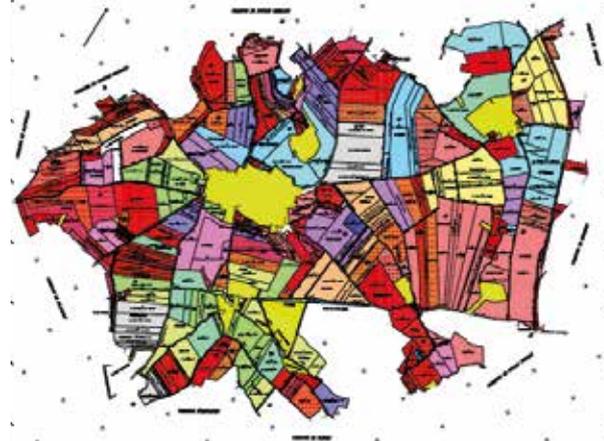
On entend par travaux connexes les travaux d'intérêt collectif tels que chemins, fossés, haies, etc.



AFAF SERY

1 OPÉRATION CLÔTURÉE EN 2014

1.329
hectares



1.517
parcelles avec une
surface moyenne de **0,88** hectare

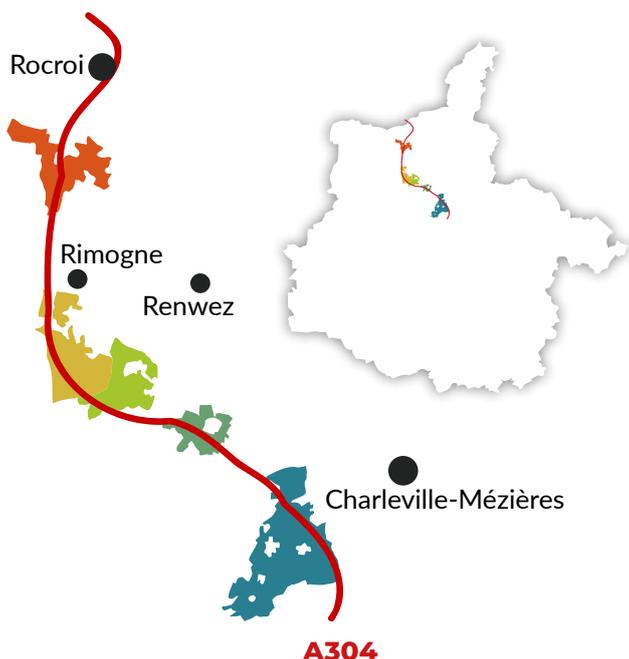


513
parcelles avec une
surface moyenne de **2,60** hectares

Cette opération a permis de réelles améliorations à l'échelle du territoire en diminuant le linéaire de chemins desservant les parcelles de 44 à 30 km.

AFAF A304

5 OPÉRATIONS CLÔTURÉES EN 2018 ET 2019



4.220
hectares

130
exploitations agricoles

13
communes
concernées

75
réunions de commission
d'aménagement foncier

+ de
1.500
propriétaires

1.763.000 €
consacrés aux frais d'études
et de géomètre